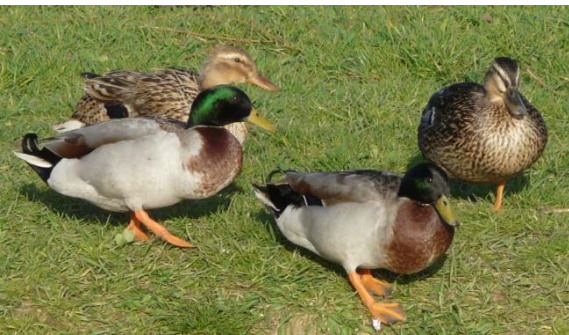


Ech' Tchou Canard



JUILLET
2021
n°154

SOMMAIRE

ÉTAT CIVIL

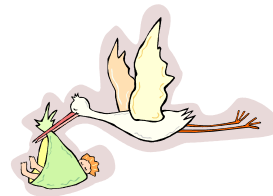
MOT DU MAIRE

CONSEIL MUNICIPAL

INFORMATIONS

VIE DU VILLAGE

État Civil



Naissance

Léna Josiane Lucinda SUIDAK née le 16 juin 2021 à Amiens, domiciliée 27 rue Louis Thibaut à Arvillers.

Ambroise Alban Aurélien VECTEN né le 19 juin 2021 à Amiens, domicilié 6 place de l'église à Arvillers.

Décès :

Rachel Emilienne MEYER veuve LIORÉ née à Paris (20^{ème}) le 19 mai 1930, décédée le 28 avril 2021 à Montdidier, domiciliée 3 rue Saint Germain, Arvillers.

Paulette Marie Estéphanie SENÉ née à Dancourt-Popincourt le 18 septembre 1960, décédée le 03 mai 2021 à Arvillers, domiciliée 34 rue des vergeaux à Arvillers.

Aude Rime Inès DOUAY née à Amiens le 19 octobre 2006, décédée le 03 mai 2021 à Moreuil, domiciliée 11 place de l'église à Arvillers.

Jean Claude Nestor Albert LECLERCQ né à Arvillers le 22 avril 1947, décédé le 14 mai 2021 à Arvillers, domicilié 55 rue d'Hangest à Arvillers.

Jean-Louis Gabriel Marcel LEVERT né à Roye le 22 septembre 1950, décédé le 15 mai 2021 à Amiens, domicilié 4 rue des Vergeaux à Arvillers.

Jean-Claude Eugène René GUEUDET né le 18 mars 1939 à Rubescourt, décédé le 8 juin 2021 à Arvillers, domicilié 2 place de l'église à Arvillers.

Michel Camille WYART né le 28 juin 1930 à Saulchoy sur Davenscourt, décédé le 10 juin 2021 à Pithiviers (Loiret)

Mariage :

Monsieur CARVALHO Olivier et Madame HUET Angélique Flore Marie, domiciliés 13 rue des Vergeaux à Arvillers, le 3 juillet 2021.



RECENSEMENT

Les jeunes filles et les jeunes gens de la troisième période de l'année, nés en juillet, Août et septembre 2005, doivent obligatoirement se faire recenser en mairie à leur date anniversaire.

Se munir d'une pièce d'identité, du livret de famille et d'un justificatif de domicile, adresse mail et numéro de téléphone. Les parents peuvent faire la demande.

PERMANENCE

SECRETARIAT DE MAIRIE

Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h à 10h30.

Le 1^{er} samedi de chaque mois de 9h à 10h.

Toutes demandes (en dehors des permanences) peuvent être :

- ✓ déposées dans la boîte aux lettres de la mairie
- ✓ enregistrées sur le répondeur au 03 22 37 40 14
- ✓ adressées par email à l'adresse électronique :

mairie.arvillers@wanadoo.fr

Les premiers samedis de juillet, août et septembre.

Adresse du site de la commune d'Arvillers :

<http://www.arvillers.fr>

AGENCE POSTALE COMMUNALE

Virginie DUMETZ vous accueille du **LUNDI** au **SAMEDI** de **9h à 12h.**

Tél. : **03 22 94 40 30**

Vous pouvez effectuer les opérations suivantes :

- **Affranchissement de lettres et de colis**

(Prioritaire, économique ou recommandé)

- **Retrait de colis et de lettres recommandées**

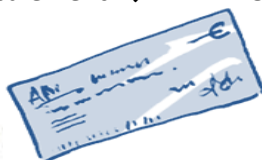
(Présentation d'une pièce d'identité et de l'avis de passage)

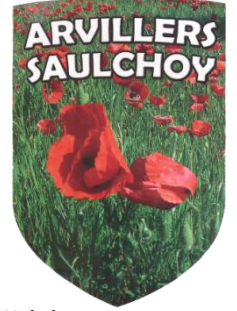
- **Recharge téléphonie mobile**

Levée du courrier : Du **LUNDI** au **Samedi** à 11h.

Opérations financières :

- Remise de chèques sur CCP ou Épargne
- Versement d'espèces sur CCP ou Épargne → **MAXIMUM 350€** tous les 7 jours.
(Présentation d'une pièce d'identité et d'un justificatif de compte)
- Retrait sur CCP ou Épargne → **MAXIMUM 350€** par personne tous les 7 jours.
(Présentation d'une pièce d'identité et d'un justificatif de compte chéquier ou carte uniquement)
- Mandat cash émission ou paiement → **MAXIMUM 350€** *(Présentation d'une pièce d'identité)*





Le mot du Maire

Bonjour à tous,

Pour ce canard du mois de juillet, je déplore que notre village ait été endeuillé à plusieurs reprises depuis le début de l'année. Notamment avec la disparition d'une jeune du village ce qui est un grand malheur pour la famille.

Concernant le logement de la poste ce dernier va être loué à partir du 1^{er} juillet avec un bail fait par Maître Painset Huissier de justice à Rosières en Santerre pour éviter les problèmes d'impayés que nous avons subi par les précédents locataires. Ce logement a été refait totalement à neuf vous comprendrez bien que nous sommes obligés de prendre des garanties.

Nos écoles se portent très bien. Les effectifs pour la rentrée scolaire prochaine sont à peu près équivalents voire supérieurs à cette année. Ce qui est une bonne chose pour le village. La cantine voit également son effectif augmenter d'année en année ce qui risque de poser des problèmes d'accueil vu le nombre autorisé par la commission de sécurité.

Les travaux de la rue Saint Germain sont en cours d'exécution. Le SIEP de Rosières en Santerre a terminé ses travaux de remplacement des conduites et de branchement des compteurs. Ces travaux de remplacement des conduites d'eau sont à la charge du Syndicat d'eau. La société SOPELEC exécute l'enfouissement des réseaux électriques, téléphone et passage du fourreau pour la fibre et éclairage public. La Colas devrait mettre en route ses travaux après le 14 juillet. Travaux qui consistent au remplacement de toutes les bordures et de tous les trottoirs. Comprenant aussi les entrées de propriétés. Une fois tout cela fini on procédera à la réfection de la route. Les Travaux devraient ainsi être terminés vers fin septembre début octobre.

Pour l'avenir, nous procédons à l'étude du changement de l'éclairage public par des lampes à LED à économie d'énergie. Travaux bien subventionné par le Fédération Départementale de l'Energie.

Le 13 juillet au soir, le feu d'artifice aura lieu. Tiré par un artificier pour éviter les accidents. La retraite au flambeau aura également bien lieu et une buvette avec restauration tenue par les jeunes du football sera installée sur le terrain de football le 13 au soir. Pour information, des personnes désireraient remonter une équipe de séniors mais pour le moment ceci n'est pas acté.

Au sujet de la propreté du village et du cimetière, chose à laquelle je tiens énormément, car la propreté du cimetière reflète la propreté du village. L'employé communal, Jean Marie Sené, tous les jours, retrouvent des bouteilles, des masques etc... chose qui est inacceptable. Cela ne demande pas beaucoup d'effort de ramasser ses déchets et de les mettre à la poubelle au lieu de les jeter partout.

Pareillement, je constate depuis quelques temps que certains jeunes commencent à prendre la route des écoles pour un terrain de moto-cross ou autre. Roulant sur une roue au milieu de la route avec leur booster, sans respecter les voitures ou en quad sur deux roues. Nous arrivons bientôt aux vacances, et ce sont des choses que je ne permettrai pas longtemps. Je préviens gentiment que la gendarmerie interviendra très souvent. Je déplore d'en arriver là, mais après plusieurs interventions ces jeunes ne veulent rien comprendre et certains parents leur donnent raison prenant leur enfant pour des saints. Ils ne sont pas nombreux mais cela suffit pour semer le désordre. Il y en a même du village voisin et j'ai prévenu le maire du village concerné.

Au sujet du stationnement dans la rue d'Hangest, il serait très judicieux que tout le monde se gare du même côté. Soit à droite soit à gauche, cela ne me dérange pas, mais admettez bien qu'avec la circulation actuelle des camions et des véhicules agricoles, avec la moisson qui arrive, la circulation va s'intensifier. Et pour éviter tout accident, s'il vous plait suivez ce conseil. Il en va de même dans la rue des Vergeaux.

Une exposition canine aura lieu sur la place début juillet et le centre de vacances aura également lieu aussi en juillet (les formulaires d'inscription sont disponible sur le site web d'Arvillers).

Pour finir je pense que vous êtes tous au courant que je ne suis plus Vice-Président de la compétence environnement de la CCALN ayant donné ma démission car je ne partage pas les idées de la commission et beaucoup d'autres choses sur lesquelles je préfère m'abstenir. Et je trouve déplorable que la piscine reste fermée jusque fin juillet. Pour moi cette piscine nous avait été annoncée au début à 200 000 euros de déficit et nous voilà bientôt arrivés à pas loin de 600 000 euros. J'appelle cela une « bonne Gestion » surtout pour quelqu'un qui se présente aux élections départementales et pour lequel bien évidemment je n'ai pas voté.

Sur ce, je souhaite d'excellentes vacances pour ceux qui ont la chance de pouvoir partir.

A Bientôt

Yves COTTARD

<p style="text-align:center">CONSEIL MUNICIPAL</p> <p style="text-align:center">D'ARVILLERS DU 16 AVRIL 2021</p>
--

Convocation du 06/04/ 2021

L'an deux mille vingt et un, le 16 avril à 20h30, les membres du conseil municipal d'Arvillers, se sont réunis sur convocation qui leur a été adressée conformément à l'article L2121-10, L2121-11, L2121-12, L2122-8 et L2122-14 du code des collectivités territoriales, par le Maire dans la salle du conseil municipal en Mairie d'Arvillers

Etaient présents : Monsieur Cottard Yves, Monsieur Dumetz Pierre Gilles, Madame Vandamme Claire, Madame Douniol Alice, Madame Moncond'huy Laetitia, Madame Darras Mélinda, Monsieur Lepère Bruno, Monsieur Bonnefoy Thierry, Monsieur Desrousseaux Éric, Monsieur Brunel Michel, Monsieur Noyon Mathias, Monsieur Boulanger David, Monsieur Descamps Bertrand.

Etaient Absents excusés : Monsieur Dacheux Frédéric, Monsieur Soilleux Quentin.
Le quorum étant atteint la séance est ouverte

Le conseil a pris pour secrétaire de séance Madame Alice Douniol.

1) Procès-verbal du 12 mars 2021

Madame Douniol donne lecture du procès-verbal du 12 mars 2021. A la fin de celui-ci Monsieur le Maire apporte quelques précisions.

Monsieur le Maire informe également les membres du conseil municipal de sa démission en tant que Vice-Président de la Communauté de Communes Avre Luce et Noye ayant la compétence Environnement. Il reste cependant délégué communautaire, Maire et président du SMITOM.

Plus aucune observation n'a été soulevée. Les membres du conseil municipal décident donc d'approuver le compte rendu de réunion.

2) Délibération : compte de gestion 2020

Monsieur Desrousseaux Éric, 1er adjoint au maire, donne lecture du compte de gestion 2020 tenu par la trésorerie de Moreuil qui présente un déficit d'investissement de 6323.79 € et un excédent de fonctionnement de 111093.44 € à la clôture de l'exercice comptable 2020.

Soit un résultat cumulé en clôture de l'exercice 2020 laissant apparaître un excédent de fonctionnement de 539181.55 euros et un déficit d'investissement de 156033.12 €.

Après délibération, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion de la trésorerie de Moreuil de 2020.

3) Délibération : Compte administratif 2020

Monsieur Desrousseaux Éric, 1er adjoint au maire, donne lecture du compte administratif 2020 tenu par la commune d'Arvillers qui présente un déficit d'investissement de 6323.79 € et un excédent de fonctionnement de 111093.44 € à la clôture de l'exercice comptable 2020.

Soit un résultat cumulé en clôture de l'exercice 2020 laissant apparaître un excédent de fonctionnement de 539181.55 euros et un déficit d'investissement de 156033.12 €.

Après délibération, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif de la commune d'Arvillers de 2020.

4) Délibération : affectation du résultat 2020

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit).

Le conseil municipal après avoir entendu le compte Administratif de l'exercice 2020

Sachant qu'il convient de prendre en compte les restes à réalisés de 2020 en investissement qui s'élèvent à 45800.11 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2020	539 181.55 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'au financement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	201833.23 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserve (c/1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne R002)	337348.32 €
Total affecté au c/1068 :	201833.23 €
Pour mémoire	
Résultat d'investissement reporté au BP 2021, ligne D001	156033.12 €
EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2020	
Déficit à reporter (ligne D002)	0.00 €

5) Délibération : taux d'imposition 2021

Monsieur Desrousseaux rappelle dans un premier temps les taux d'imposition de 2020. Il rappelle également que cette année la commune ne touchera plus la taxe d'habitation. Aussi, l'État s'étant engagé à compenser cette perte financière et en application de l'article 16 de la loi des finances pour 2020, les parts communale et départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties sont

fusionnées et affectées aux communes dès 2021 en compensation de la perte de la taxe d'habitation sur les résidences principales.

Monsieur le Maire propose de reconduire les taux d'imposition 2020 sur l'exercice 2021 en prenant en compte la modification du taux pour la taxe foncière bâti (taux communal 10.11 % + taux départemental 25.54 %). Le Produit fiscal attendu étant réajusté avec l'augmentation normale due à la réévaluation des bases d'imposition.

Taxes	Bases	Taux	Produit fiscal attendu
Taxe d'habitation	0	0 %	0
Taxe foncière (bâti)	446500	35.65 %	159177
Taxe foncière (Non Bâti)	100400	24.81 %	24909
CFE	70000	16.44 %	11508
Produit fiscal total attendu			195594

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver les taux d'imposition ci-dessus.

6) Délibération : Amortissements

L'amortissement des subventions d'équipement est obligatoire pour toutes les collectivités, quelle que soit leur catégorie démographique. Aussi la commune a perçu des subventions d'équipement au titre de l'atelier municipal, du logement et la création d'un passage surélevé en 2017. Soit 26244 € au total détaillé comme suit :

4955 € pour l'atelier municipal.

10000 € pour le logement communal.

11289 € pour le passage surélevé.

Pour le budget 2021, il conviendra de prévoir des crédits budgétaires suffisants au 681 en section de dépenses de fonctionnement et au chapitre 28 en recettes d'investissement, pour enregistrer les amortissements. L'assemblée délibérante doit fixer la durée d'amortissement selon la durée de vie probable des biens, ces derniers étant généralement établis de manière linéaire. Les dotations annuelles correspondent alors au coût d'acquisition divisé par la durée d'amortissement.

Après délibération, les membres du conseil municipal décident :

- de fixer à 10 ans la durée amortissable des subventions d'équipement perçues.
- de prévoir la somme de 2625 euros en dépenses de fonctionnement et en recette d'investissement au budget 2021.

7) Délibération : budget 2021

Monsieur Desrousseaux présente les propositions budgétaires et demande au conseil municipal d'entériner la proposition de la commission des finances, après délibération le conseil municipal décide d'approuver à l'unanimité les crédits budgétaires s'élevant en section de recettes et de dépenses de fonctionnement à 732377.32 € et en section de recettes et de dépenses d'investissement à 801926.23 €.

8) Délibération Emprunt réaménagement de la rue Saint Germain

Monsieur le Maire explique avoir deux offres de prêt. Une du crédit agricole et la seconde de la banque Postale. Il doit revoir chacun d'eux. Il demande toutefois aux membres du conseil de l'autoriser à signer la proposition de prêt qui lui semblera la plus bénéfique pour la commune pour 250 000 euros emprunté.

Après délibération, les membres du conseil municipal décident :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'offre de prêt,
- D'approuver le prêt d'un montant de 250 000 €

9) Informations du Maire

Monsieur le Maire explique avoir reçu un courrier l'informant du FCTVA 2021 qui s'élèvera à 18369.35 € et 3115.06 € pour les dépenses d'entretien.

Monsieur le Maire confirme l'annulation de la Fête d'Arvillers, la Préfecture n'a toujours pas autorisé la manifestation.

Monsieur le Maire informe avoir bloqué la réservation de la salle pour le Repas des Aînés pour le 28 novembre, toutefois cette manifestation peut ne pas avoir lieu tant que la Préfecture ne l'autorisera pas au vue de la pandémie actuelle.

Monsieur le Maire explique avoir demandé un devis pour l'éclairage public devenu obsolète. Il explique également que l'entreprise Sopelec est venue réparer l'éclairage de l'église.

Monsieur le Maire explique que pour 2023 il faudra penser à revoir l'isolation des classes des écoles.

10) Questions diverses

- Madame Moncond'huy explique avoir reçu un mail de parents se plaignant de la vitesse excessive dans Arvillers. Un enfant a failli se faire renversé car des jeunes conducteurs font la course dans le village. Trois véhicules ont été vus, une 205 bleu avec un A, une voiture grise et une voiture blanche. Monsieur le Maire explique recevoir régulièrement ce genre de plainte mais ne peut pas faire le travail de la gendarmerie. Il explique avoir déjà parlé au propriétaire de la 205. Monsieur Desrousseaux propose de faire un courrier officiel aux conducteurs afin de leur rappeler leur obligation et les risques qu'ils font courir aux usagers et leur expliquer que si un incident devait avoir lieu la commune se porterait partie civile.

- Monsieur le Maire explique également que les incivilités continues, l'employé communal et lui-même retrouvent régulièrement des masques jetés par terre. De même il explique qu'il n'est pas rare de voir des enfants faire du vélo sans leurs parents et que ces derniers ne respectent pas les stops et passent devant les voitures.
- Monsieur Dumetz explique avoir reçu un courrier pour le changement des compteurs électriques par des compteurs linky. Monsieur Desrousseaux président de la SICAE explique qu'il ne forcera personne à changer de compteur, les gens le feront s'ils le veulent.

Plus d'observation étant soulevée, la séance est levée à 22h00

<p style="text-align: center;">CONSEIL MUNICIPAL</p> <p style="text-align: center;">D'ARVILLERS DU 5 JUIN 2021</p>
--

Convocation du 25/05/ 2021

L'an deux mille vingt et un, le 5 juin à 9h30, les membres du conseil municipal d'Arvillers, se sont réunis sur convocation qui leur a été adressée conformément à l'article L2121-10, L2121-11, L2121-12, L2122-8 et L2122-14 du code des collectivités territoriales, par le Maire dans la salle du conseil municipal en Mairie d'Arvillers

Présents : Monsieur Cottard Yves, Monsieur Dumetz Pierre Gilles, Madame Vandamme Claire, Madame Moncond'huy Laetitia, Monsieur Lepère Bruno, Monsieur Bonnefoy Thierry, Monsieur Desrousseaux Éric, Monsieur Noyon Mathias, Monsieur Boulanger David, Monsieur Dacheux Frédéric, Monsieur Soilleux Quentin,

Absents excusés : Madame Darras Mélinda, Monsieur Brunel Michel, Monsieur Descamps Bertrand, Madame Douniol Alice.

Le conseil a pris pour secrétaire de séance Madame Moncond'huy Laëtitia.

1) Procès-verbal du 16 avril 2021.

Madame Moncond'huy donne lecture du procès-verbal du 16 avril 2021. Ce dernier ne soulève aucune observation.

Monsieur le Maire précise qu'il va reprendre les locations de salles à partir du 12 juin 2021. Il fait également remarqué que les incivilités se poursuivent et que les jeunes sont de plus en plus insolents. Certains d'entre eux sont mêmes dangereux avec leur booster et leur quad, il déplore l'inaction des parents.

2) Délibération : remboursement location de salle

Monsieur le Maire explique que des personnes extérieures au village avaient réservé la salle « La Picardie », ces dernières avaient maintenu leur date sans savoir si la préfecture autoriserait leur réunion en raison de la pandémie. Ayant attendu jusqu'au dernier moment les annonces

préfecturales, elles ont été contraintes à annuler et il conviendrait de délibérer pour leur rembourser la location.

Sont donc concernés par cette demande :

Mme Laperdrix reçu de trésorerie 0091935 pour 500 € les crédits nécessaire seront inscrit à l'article 673.

Après délibération, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité de rembourser la location de salle de Madame Laperdrix.

3) Délibération : décision modificative au budget N°1-2021

Monsieur le maire explique avoir reçu un mail de la trésorerie demandant d'effectuer une modification budgétaire ainsi, il conviendrait de mettre les crédits du 74122 au 74121, d'affecter des crédits au chapitre 67 pour un montant de 79 € à l'article 673 et de 4.36 € à l'article 678. Il explique qu'il serait également opportun d'inscrire des crédits à l'article 6616 correspondant aux frais de dossier de l'emprunt soit 250 € et le remboursement de la location de salle à l'article 673.

La modification budgétaire serait donc la suivante

Section de fonctionnement :

Article 74122 : - 18601 €	Article 678 : + 5 €
Article 74121 : + 18601 €	Article 6616 : +250 €
Article 673 : + 580 €	Chapître 022 : -335 €
Article 6688 : - 500 €	

4) Délibération : remembrement Davenescourt et maîtrise d'ouvrage

- Le maire donne lecture d'une lettre du président de la commission communale d'aménagement foncier de DAVENESCOURT relative aux créations, modifications et suppressions de chemins ruraux et voies communales dans le cadre de l'aménagement foncier conformément à l'article L.121-17 du Code rural et de la Pêche Maritime.

Il présente les tableaux des créations, modifications et suppressions proposées et les plan d'ensemble et communal au 1/5000ème de ces propositions.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

VU l'article L.121-17 du code rural et de la pêche maritime,

VU l'article 2 de l'ordonnance n° 59-115 du 7 janvier 1959,

Décide

- d'approuver le projet de modifications à apporter au réseau des voies communales et des chemins ruraux proposées par la commission communale d'aménagement foncier ;
- de supprimer les chemins ruraux dont le détail figure au tableau suivant (tableau) ;

- Le maire donne ensuite lecture du courrier de M. Michel LUCE, président de la Commission Communale d'Aménagement Foncier (CCAF), par lequel, conformément à l'art. L133-2 du

Code rural et de la Pêche Maritime, la CCAF propose la maîtrise d'ouvrage des travaux connexes au Conseil municipal de Arvillers.

Conformément aux dispositions du même article, le Conseil municipal peut assurer la maîtrise d'ouvrage :

- de tous les travaux connexes décidés par la CCAF de DAVENESCOURT,
- d'une partie de ces travaux

- d'aucun de ces travaux

Le Maire présente le programme des travaux connexes et des coûts envisagé sur son territoire et le récapitulatif estimatif de chaque type de travaux établi lors de la réunion de la CCAF de DAVENESCOURT du 31 mars 2021.

Sur la commune de Arvillers, on estime le montant des travaux connexes Nécessaire à la suppression du chemin dit du Bois des Gayants à environ 0,00 € HT puisque que le chemin dit du Bois des Gayants est déjà en culture.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

VU les articles L.121-17 et L.133-2 du code rural et de la pêche maritime,

VU l'article 2 de l'ordonnance n° 59-115 du 7 janvier 1959,

Décide :

- **de refuser la maîtrise d'ouvrage des travaux connexes de l'aménagement foncier agricole, forestier et environnemental décidés par la commission communale.**
- **de charger l'association foncière de la réorganisation** de la totalité des chemins ruraux ainsi que leur entretien et leur gestion.

5) Tour des élections

Élections Régionales du 20 juin 2021

Présidence : M. Yves Cottard

8h – 10h30 : Lepère Bruno – Dacheux Frédéric

10h30 – 13h : Douniol Alice – Noyon Mathias

Présidence après midi : Monsieur Desrousseaux et Alice Douniol

13h00 – 15h30 : Descamps Bertrand – Soilleux Quentin

15h30 – 18 h : Soilleux Quentin – Moncond'huy Laetitia

Élections départementales du 20 juin 2021

Présidence : M. Yves Cottard

8h – 10h30 : Bonnefoy Thierry – Boulanger David

10h30 – 13h : Darras Mélinda – Moncond'huy Laëtitia

Présidence après midi : Monsieur Desrousseaux et Alice Douniol

13h00 – 15h30 : Dumetz Pierre-Gilles – Vandamme Claire

15h30 – 18 h : Lepère Bruno – Dacheux Frédéric

6) Délibération : emprunt CRCA (rue Saint Germain)

Monsieur le maire explique avoir consulté les membres de la commission des finances suite au dernier conseil municipal afin de définir qu'elle offre de prêt serait la plus opportune pour le projet de réaménagement de la rue Saint Germain. Aussi il a été convenu qu'il serait opportun d'effectuer un emprunt de 250 000 € et ce, afin de pouvoir garder la trésorerie actuelle pour des travaux ultérieurs. Il rappelle également que ce projet est inscrit au budget de la commune qui a été voté et approuvé par le conseil le 16 avril 2021.

Monsieur, le maire présente une offre de prêt du crédit agricole.

Ainsi pour un montant emprunté de 250 000 € sur une durée de 15 ans, le taux d'emprunt fixe serait de 0.75 %.

Soit des échéances annuelles de 17684.10 € et des intérêts cumulés de 15261.46 € et 250 € de frais de dossier.

Après délibération, les membres du conseil municipal décident :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'offre de prêt,
- D'approuver le prêt d'un montant de 250 000 € aux conditions suivantes :
 - Périodicité : annuelle
 - Taux : 0.75 %
 - Echéance : 17684.10 €
 - Amortissement progressif du capital et intérêts dégressifs
 - Mise à disposition des fonds : Août 2021
 - Frais de dossier : 250 € les crédits seront inscrit au budget à l'article 6616

7) Délibération : Taxe d'aménagement 2022-2025

Monsieur le Maire explique que la délibération prise pour l'application de la taxe d'Aménagement (ancienne TLE) expire au 31/12/2021 et qu'il convient donc de délibérer pour appliquer son maintien à partir du 1^{er} janvier 2022 pour une durée de 3 ans. Il rappelle que le taux applicable actuellement est de 1 % et que ce taux est composé d'une part communale et intercommunale et d'une part départementale et qu'il convient de ne pas pénaliser les nouveaux dépositaires de permis de construire avec un taux trop élevé.

Après délibération le conseil municipal décide à l'unanimité de maintenir le taux de la taxe d'aménagement à 1 % et de l'instituer sur l'ensemble du territoire pour une durée pour de 3 ans (soit jusqu'au 31 décembre 2025).

8) Informations :

Monsieur le Maire informe avoir donné mandat de gestion à Maître Nadia Painset de Rosières en santerre pour la gestion de la location du logement communal. Une loi de 2014 autorise les communes à passer par un gestionnaire de bien en lieu et place du trésor public. Le loyer du logement est à 780 euros.

Monsieur le Maire déclare avoir commandé le feu d'artifice. Un artificier sera chargé de le tirer. Monsieur le Maire déclare également que le 13 juillet aura lieu le défilé, mais que pour le repas républicain du lendemain et la restauration le comité des fêtes devra se réunir pour savoir si cela sera maintenu.

Monsieur le Maire déclare avoir reçu un devis de la SICAE pour le remplacement de l'éclairage public. Ce dernier s'élève à 64175.40 € Hors taxe. La commune peut récupérer la TVA par le biais du FCTVA et avoir une subvention du département à hauteur de 40 % et celle de la fédération départementale de l'Énergie de la Somme à hauteur de 20 %.

Le maire donne lecture du courrier de Michel VAN DE VELDE, Vice-président de la Voirie à la CCALN, proposant les prestations des services techniques de la CCALN aux communes membres et les tarifs des prestations. Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal de délibérer sur la nécessité de faire appel à ces prestations. Après délibération, les membres du conseil municipal d'Arvillers décident à l'unanimité :

- d'accepter un conventionnement avec la CCALN dans l'éventualité où la commune d'Arvillers aurait besoin de leurs services.

D'autoriser monsieur le Maire à signer la convention

Plus aucune observation étant soulevée, la séance est levée à 10h30

INFORMATIONS :

- les réservations de la Salle des Fêtes « La Picardie » ont reprises.
- Le formulaire d'inscription au centre d'été est disponible sur le site <https://www.arvillers.fr>
- Depuis le 31 mai 2021 le pôle administratif de la CCALN et les services d'aides à domicile ont déménagés. Il se situe aujourd'hui à l'adresse suivante :

Pôle administratif de la CCALN

ZAC du Val de Noye

Route de Boves

80250 AILLY SUR NOYE



Calendrier DE COLLECTE

Communauté
de Communes
Avre Luce Noye

JUIN > SEPTEMBRE
2021

AUBERCOURT, ARVILLERS, BEAUCOURT-EN-SANTERRE, CAYEUX-EN-SANTERRE,
DÉMUIN, DOMART-SUR-LA-LUCE, HANGARD, IGNAUCOURT, LE QUESNEL

Juin	
LUNDI 31 MAI	OM
1 M	BLEU
2 M	
3 J	
4 V	
5 S	
6 D	
7 L	OM
8 M	JAUNE
9 M	
10 J	
11 V	
12 S	
13 D	
14 L	OM
15 M	BLEU
16 M	
17 J	
18 V	
19 S	
20 D	
21 L	OM
22 M	JAUNE
23 M	
24 J	
25 V	
26 S	
27 D	
28 L	OM
29 M	BLEU
30 M	

Juillet	
1 J	
2 V	
3 S	
4 D	
5 L	OM
6 M	JAUNE
7 M	
8 J	
9 V	
10 S	
11 D	
12 L	OM
13 M	BLEU
14 M	
15 J	
16 V	
17 S	
18 D	
19 L	OM
20 M	JAUNE
21 M	
22 J	
23 V	
24 S	
25 D	
26 L	OM
27 M	BLEU
28 M	
29 J	
30 V	
31 S	

Août	
1 D	
2 L	OM
3 M	JAUNE
4 M	
5 J	
6 V	
7 S	
8 D	
9 L	OM
10 M	BLEU
11 M	
12 J	
13 V	
14 S	
15 D	
16 L	OM
17 M	JAUNE
18 M	
19 J	
20 V	
21 S	
22 D	
23 L	OM
24 M	BLEU
25 M	
26 J	
27 V	
28 S	
29 D	
30 L	OM
31 M	JAUNE

Septembre	
1 M	
2 J	
3 V	
4 S	
5 D	
6 L	OM
7 M	BLEU
8 M	
9 J	
10 V	
11 S	
12 D	
13 L	OM
14 M	JAUNE
15 M	
16 J	
17 V	
18 S	
19 D	
20 L	OM
21 M	BLEU
22 M	
23 J	
24 V	
25 S	
26 D	
27 L	OM
28 M	JAUNE
29 M	
30 J	

SAC JAUNE



Bouteilles
et flacons
en plastique
(avec bouchons)

Emballages
en métal

Briques
alimentaires
(avec bouchons)

NOUVEAUTÉ 2021 !

+ Boîtes, pots, barquettes
en plastique

Sacs, sachets, tubes et films
en plastique



SAC BLEU

Papiers, cartons, cartonnets,
journaux, magazines,
enveloppes





SAC JAUNE



Bouteilles et flacons en plastique (avec bouchons)



Emballages en métal



Briques alimentaires (avec bouchons)

NOUVEAUTÉ 2021 !

+ Boîtes, pots, barquettes en plastique

Sacs, sachets, tubes et films en plastique



SAC BLEU

Papiers, cartons, cartonnets, journaux, magazines, enveloppes



Le réflexe déchèterie

FERMÉES LES JOURS FÉRIÉS
MARDI MATIN ET JEUDI MATIN :
RÉSERVÉS AUX PROFESSIONNELS.

AILLY-SUR-NOYE

Tél. : 03 22 41 01 22

Lundi, mardi, jeudi :

14 h - 18 h

Vendredi :

9 h - 12 h 30 et 14 h - 18 h

Mercredi, samedi :

9 h - 13 h et 14 h - 18 h

Dimanche : 9 h - 11 h 45

MOREUIL

Tél. : 03 22 09 84 11

Lundi, mardi, jeudi :

14 h - 18 h

Mercredi, vendredi, samedi :

9 h - 13 h et 14 h - 18 h

Dimanche : 9 h - 11 h 45

Carte d'accès disponible
directement en déchèterie
sur présentation d'un
justificatif de domicile

OCTOBRE > DÉCEMBRE 2021

Octobre	
1	V
2	S
3	D
4	L OM
5	M BLEU
6	M
7	J
8	V
9	S
10	D
11	L OM
12	M JAUNE
13	M
14	J
15	V
16	S
17	D
18	L OM
19	M BLEU
20	M
21	J
22	V
23	S
24	D
25	L OM
26	M JAUNE
27	M
28	J
29	V
30	S
31	D

Novembre	
1	L
2	M OM BLEU
3	M
4	J
5	V
6	S
7	D
8	L OM
9	M JAUNE
10	M
11	J
12	V
13	S
14	D
15	L OM
16	M BLEU
17	M
18	J
19	V
20	S
21	D
22	L OM
23	M JAUNE
24	M
25	J
26	V
27	S
28	D
29	L OM
30	M BLEU

Décembre	
1	M
2	J
3	V
4	S
5	D
6	L OM
7	M JAUNE
8	M
9	J
10	V
11	S
12	D
13	L OM
14	M BLEU
15	M
16	J
17	V
18	S
19	D
20	L OM
21	M JAUNE
22	M
23	J
24	V
25	S
26	D
27	L OM
28	M BLEU
29	M
30	J
31	V

Vacances scolaires
Zone B : Amiens



+ d'infos sur :
www.avrelucenoye.fr

Communauté
8 Communes





RAPPEL

CANTINE SCOLAIRE

La cantine scolaire fonctionne les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 12 h à 13 h 20, à la salle COCA, sauf pendant les périodes de vacances.

Les repas sont préparés par la **société API**, livrés le matin à partir de 6 h 00 et les menus affichés à l'école et à la salle COCA.

La cantine n'accueille pas les enfants ayant un régime particulier ou ayant des restrictions alimentaires. Aucun médicament ne sera administré aux enfants par le personnel de cantine.

Les repas sont commandés par la mairie, pour la semaine complète sans possibilité d'annuler ou de rajouter des repas, chaque semaine le mardi avant 11 heures

Votre enfant peut être inscrit de façon régulière.

Toute absence de votre part doit être **confirmée au secrétariat de la mairie**

Toute absence injustifiée est facturée sauf pour maladie, avec certificat médical à l'appui.

Enseignant absent : le nombre de repas n'ayant pu être modifié auprès du fournisseur dans les délais impartis, ils pourront être retirés à la cantine à partir de 11h00. (pour le retrait des repas penser à se munir d'une boîte alimentaire hermétique).

Le coût du repas est facturé 4 € payable à réception du titre de recette envoyé par la trésorerie de Moreuil à votre domicile. Le règlement devra se faire directement à la trésorerie de Moreuil.

TOUT REPAS NON DECOMMANDE SERA FACTURE

Le fonctionnement concerne la mairie et non l'école, vos interrogations ou doléances sont à **faire uniquement au secrétariat de mairie et non aux enseignants et au personnel de la cantine.**

La mairie :

Les lundi, mardi, jeudi et vendredi à 9 heures - Tél : 03.22.37.40.14

Le mercredi, merci de laisser un message sur le répondeur ou sur la messagerie :

mairie.arvillers@wanadoo.fr



GARDERIE ET ACCUEIL DE LOISIRS

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA GARDERIE :

- Le matin de **7h30 à 9h00** les Lundis, Mardis, Jeudis et Vendredis.
- Le soir de **16h30 à 18h30** les Lundis, Mardis, Jeudis et Vendredis.

La GARDERIE	
Le matin de 7h30 à 9h00	= 2 €
Le soir de 16h30 à 18h30	= 2,50 €
Le matin et le soir	= 4 €

HORAIRES D'OUVERTURE DE L'ACCUEIL DE LOISIRS :

- Les Mercredis de **7h30 à 12h00** et de **13h30 à 18h00**, service de cantine assuré (inscription au secrétariat de mairie) et goûter.
- Pendant les Vacances* de **7h30 à 12h00** et de **13h30 à 18h00**, service de cantine assuré et goûter.
(*) Vacances de la Toussaint, Février, Pâques et Juillet.

Ces prestations sont assurées par l'association **FAMILLES RURALES**.

CONTACT : **Béatrice** au **03 22 37 05 23**

ou sur perisco.arvillers@gmail.com

L'ECOLE « LES COQUELICOTS » D'ARVILLERS



**Journée Nationale de
l'agriculture**

Vendredi 18 juin 2021



La météo est restée clémente et a permis aux classes de Mme BRUGUET et de Mr DEBUIRE d'être accueillies gracieusement par Mr et Mme LEFORT pour une visite découverte à l'occasion des 1ères journées nationales de l'agriculture en remplacement du salon de l'agriculture.

La petite entreprise familiale est présente dans le village depuis de nombreuses générations.

« A l'époque des cabines de tracteurs climatisées et des GPS, nous sommes bien loin désormais de l'époque du brabant et des chevaux ! » brabant repeint pour l'occasion que les enfants ont pu remarquer dans la cour de la ferme.

Ci-dessous : les travaux des champs autrefois.



Source : collection familiale famille LEFORT

Cette visite était aussi l'occasion de ressortir le pot à lait, le bidon avec la passoire et les filtres du temps où le lait de la ferme était ramassé par la laiterie du village puis par celle de Poix de Picardie.

La traite mécanique a pris le relai et nous voici depuis quelques années à l'ère robotisée, il faut savoir que le premier robot de traite a été installé dans notre département !

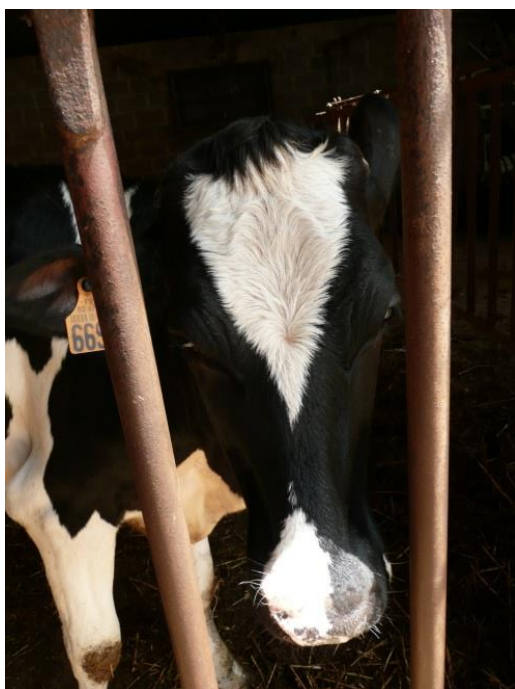
Les enfants ont été attentifs aux explications de Nathalie sur la reproduction, sur l'habitat et l'alimentation du veau à la vache. D'autres thématiques pourront être abordées par la suite, ils ont aussi élu leur mascotte ! L'heureuse élue se prénomme Sofia une jeune femelle croisée devenue la star le temps d'une après-midi !

Quelques photos et vidéos sur le robot de traite ont été présentées sur tablette et des questions pertinentes avaient été soigneusement préparées par les enfants avant le petit quizz qui a clôturé la visite.

Chaque enfant s'est vu remettre un sac contenant une casquette, un stylo et une boisson chocolatée offerte par le groupe SODIAAL. Plusieurs fournisseurs avaient répondu favorablement à la demande pour remettre aux enfants un souvenir de leur visite à la ferme !

L'expérience sera renouvelée au cours de l'année scolaire à venir avec les classes de Mme SATONNET et de Mme MOULART.

Mme LEFORT



Petit mot d'humour de Monsieur Germain Pauluzzi : « Le Maire derrière les Barreaux »



Vacances et Temps Péri-scolaire...

Le prochain accueil se tiendra au printemps du 7 au 30 juillet 2021.

Vous pourrez retrouver les informations et formulaires d'inscription sur l'accueil de loisir du mois de juillet sur le site internet de la mairie :

<http://www.arvillers.fr/enfance-jeunesse/accueil-de-loisir/>

Pour la facturation, nous fonctionnerons avec une tarification en fonction du quotient familial. (QF). Le quotient familial est un chiffre qui correspond à votre situation familiale.

Il vous est donné par votre caisse d'allocations CAF ou MSA.

Nous prenons la Carte loisirs Caf et les chèques Vacances MSA. Les aides seront directement déduites des factures. Nous acceptons le règlement par CESU et Chèques Vacances .

Renseignez vous auprès de votre Comité d'Entreprise pour une aide éventuelle

Documents à fournir lors de l'inscription :

- Attestation de votre QF de moins d'un mois pour les ressortissants MSA
- Fiche d'inscription vacances d'été totalement renseignée
- Dossier d'inscription général totalement renseigné
- Fiche sanitaire (si nouvelle inscription ou si il y a des changements au regard de l' inscription à l'année 2020/2021)
- Photocopie des pages de vaccinations de votre enfant (si nouvelle inscription ou si il y a des changements au regard de l'inscription à l'année 2020/2021)

	QF < 600	600<QF< 1000	1000< QF
½ journée	3.00€	3.50€	4.00e
journée	6.00€	7.00€	8.00€
Semaine	26.00€	30.00€	34.00€
Cantine	4.00€	4.00€	4.00€
Adhésion*	22.00€	22.00€	22.00€

*L'adhésion est une adhésion par famille et par an. Si vous êtes déjà adhérent d'une association Familles Rurales en 2021 vous n'avez pas à reprendre une adhésion.



PLANNING ACTIVITES ACCUEIL DE LOISIRS ETE 2021 ARVILLERS

Péricentre 7h30 -9h00 / Activités du matin 9h30 -11h30 / Repas 12h00 - 13h30 / Temps calme 13h30 -14h30 / Activités APM 14h30-16h30 / Goûter 16h30-17h00 /Péricentre 17h00-18h00.

	SEMAINE 1		DU 07 AU 09 JUILLET			" Ensemble, nous préservons notre environnement"				
Date	Lundi 5 juillet		Mardi 6 juillet		Mercredi 7 juillet		Jeudi 8 Juillet		vendredi 9 juillet	
Petits 3-5 ans					Champs colorés		Journée Zen "parcours sensoriel"		Atelier pâtisserie	
clémence										
Moyens 6-8 ans					Lancement du thème "nous préservons notre environnement, logo, slogan...petit somme propre dans le village		Jeux coopératifs		Atelier pâtisserie	
margaux										
Grands 9-12 ans					Lancement du thème "nous préservons notre environnement, logo, slogan...petit somme propre dans le village		Jeux coopératifs		Atelier pâtisserie	
lucas										
REPAS					Restauration API		Restauration API		Restauration API	
Petits 3-5 ans					jouons et jardinons		Journée Zen "Les marionnettes de relaxation"		Détente: Intervention de "Lino le Clown"	
clémence										
Moyens 6-8 ans					Jeux collectif "la déchetterie en foliel"		Création théâtralisée: "La 2nde vie d'un rouleau de papier toilette"		Détente: Intervention de "Lino le Clown"	
margaux										
Grands 9-12 ans					Jeux collectif "la déchetterie en foliel"		Création théâtralisée: "La 2nde vie d'un rouleau de papier toilette"		Détente: Intervention de "Lino le Clown"	
lucas										

	SEMAINE 2		DU 12 AU 16 JUILLET			" Ensemble, nous préservons notre environnement"				
Date	Lundi 12 juillet		Mardi 13 juillet		Mercredi 14 juillet		Jeudi 15 Juillet		vendredi 16 juillet	
Petits 3-5 ans	La fresque de l'été		Enfant papillon et mangeoire pour oiseaux				Au pays des fleurs		Sortie à La ferme de souchinet.	
clémence										
Moyens 6-8 ans	Création jeu de société sportif grandeur nature		Jeux collectifs "spécial environnement"				Journée Challenge : Edition 2021, le livre des records de l'accueil de loisirs.		Sortie à La ferme de souchinet.	
margaux										
Grands 9-12 ans	Création jeu de société sportif grandeur nature		Jeux collectifs "spécial environnement"				Journée Challenge : Edition 2021, le livre des records de l'accueil de loisirs.		Sortie à La ferme de souchinet.	
lucas										
REPAS	Restauration API		Restauration API		Restauration API		Restauration API		PIQUE NIQUE	
Petits 3-5 ans	Grand jeu "la Coccinelle"		grand jeu: "La chasse aux bonbons"				Jeux coopératifs "couleurs"		Sortie à La ferme de souchinet.	
clémence										
Moyens 6-8 ans	Jouons avec notre création		Fresque artistique récup				Journée Challenge : Edition 2021, le livre des records de l'accueil de loisirs.		Sortie à La ferme de souchinet.	
margaux										
Grands 9-12 ans	Jouons avec notre création		Fresque artistique récup				Journée Challenge : Edition 2021, le livre des records de l'accueil de loisirs.		Sortie à La ferme de souchinet.	
lucas										

	SEMAINE 3		DU 19 AU 23 JUILLET			" Ensemble, nous préservons notre environnement"
Date	Lundi 19 juillet	Mardi 20 juillet	Mercredi 21 juillet	Jeudi 22 Juillet	vendredi 23 juillet	
Petits 3-5 ans	Animaux tressés	Grand jeu : " A la bonheur"	Activité rythmique avec "Ulysse le coach"	Land art	Bulle le poisson rouge	
clémence						
Moyens 6-8 ans	CAMPING Saint Sauveur Activités sur la base nautique	CAMPING Saint Sauveur Activités sur la base nautique	CAMPING Saint Sauveur Activités sur la base nautique	CAMPING Saint Sauveur Activités sur la base nautique	CAMPING Saint Sauveur Activités sur la base nautique	
margaux						
Grands 9-12 ans	CAMPING Saint sauveur Activités sur la base nautique	CAMPING Saint sauveur Activités sur la base nautique	CAMPING Saint sauveur Activités sur la base nautique	CAMPING Saint sauveur Activités sur la base nautique	CAMPING Saint sauveur Activités sur la base nautique	
lucas						
REPAS	Restauration API	Restauration API	PIQUE NIQUE	Restauration API	Restauration API	
Petits 3-5 ans	jeux coopératifs divers	projection contes	Jeux de parcours et jeux de kim	Grand jeu "Le petit poucet"	Jeux sportifs "Les graines de champion"	
clémence						
Moyens 6-8 ans	CAMPING Saint Sauveur Activités sur la base nautique	CAMPING Saint Sauveur Activités sur la base nautique	CAMPING Saint Sauveur Activités sur la base nautique	CAMPING Saint Sauveur Activités sur la base nautique	CAMPING Saint Sauveur Activités sur la base nautique	
margaux						
Grands 9-12 ans	CAMPING Saint sauveur Activités sur la base nautique	CAMPING Saint sauveur Activités sur la base nautique	CAMPING Saint sauveur Activités sur la base nautique	CAMPING Saint sauveur Activités sur la base nautique	CAMPING Saint sauveur Activités sur la base nautique	
lucas						

	SEMAINE 4		DU 26 AU 30 JUILLET			" Ensemble, nous préservons notre environnement"
Date	Lundi 26 juillet	Mardi 27 juillet	Mercredi 28 juillet	Jeudi 29 Juillet	vendredi 30 juillet	
Petits 3-5 ans	Expériences: "Dans la peau d'un savon"	Jeu de l'oie géant "spécial tri selectif"	Activité rythmique avec "Ulysse le coach"	SORTIE LABY' PARC	Ateliers libres	
clémence						
Moyens 6-8 ans	Création collective : Pixel Art	Création Twister Géant	Activité rythmique avec "Ulysse le coach"	SORTIE LABY' PARC	Ateliers libres	
margaux						
Grands 9-12 ans	Création collective : Pixel Art	Création Twister Géant	Activité rythmique avec "Ulysse le coach"	SORTIE LABY' PARC	Ateliers libres	
lucas						
REPAS	Restauration API	Restauration API	Restauration API	PIQUE NIQUE	BARBECUE FIN DE CENTRE	
Petits 3-5 ans	Parcours Vélo	Grand jeu : "Le magicien du vent"	Atelier Pâtisserie	SORTIE LABY' PARC	Projection film et fiesta	
clémence						
Moyens 6-8 ans	Sortie vélo et course d'orientation	Grand jeu : Twister	Atelier Pâtisserie	SORTIE LABY' PARC	Projection film et fiesta	
margaux						
Grands 9-12 ans	Sortie vélo et course d'orientation	Grand jeu : Twister	Atelier Pâtisserie	SORTIE LABY' PARC	Projection film et fiesta	
lucas						

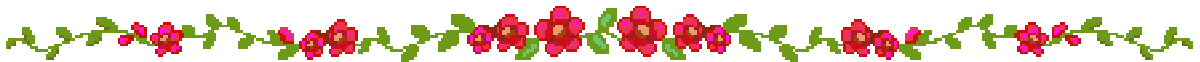
Le Comité des fêtes organise un jeu

Où est ce ?



Vous pouvez glisser votre réponse dans la boîte aux lettres de la mairie.

La réponse sera donnée dans le prochain journal



MANIFESTATIONS

- Le 11 juillet : exposition canine sur la place de l'église organisée par le DOGGEN CLUB.
- Le 13 juillet 2021 : la commune et le FC Arvillers vous propose un feu d'Artifice tiré par un Artificier et une restauration à partir de 19h30 avec une retraite aux flambeaux avant le feu d'Artifice.

Le comité des fêtes a décidé de ne pas faire le repas républicain le 14 juillet 2021.

- Le 14 juillet 2021 : Cérémonie au monument aux Morts à 11h30

Fête Nationale



ARVILLERS

13 JUILLET 2021

A PARTIR DE 19H30

Organisé par le FC, ARVILLERS et la COMMUNE



BARBECUE / BUVETTE

-FRITES SAUCISSES 4 EUROS

-FRITES MERGUEZ 4 EUROS

RETRAITE AUX FLAMBEAUX

FEU D'ARTIFICE

IPNS